

ASSEMBLÉE NATIONALE4 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 216

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 25

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est en vigueur depuis l'adoption de l'article 91 de la loi de finances initiale pour 2006.